

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026
PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **jeudi 11 juin 2026 à 20H00**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption des Procès-Verbaux des 16/04/26 et 05/06/26
3. Décisions prises par l'exécutif
4. Règlement intérieur
5. Commission Attribution de Logement
6. Attribution de garage
7. Cession de terrain
8. Contrats divers (CAMDA, PEC...)
9. Conventions diverses
10. Subvention Pacte Ardennes
11. Subventions aux associations
12. Devis divers
13. Courriers et informations divers
14. Questions diverses

Le Maire,
Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **jeudi 11 juin 2026 à 20 H 00** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Mathias DOUCHAMPS - Michaël JACQUES - Sylvain LIEBEAUX - Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Pierre NOÉ - Olivier PETITFRERE - Sébastien PINOT
 Mesdames Murielle AMBERT - Roseline BERGNA - Peggy GUILLON - Pascal LAUX - Armelle LHOMOY - Aurore MANDERRIER - Sandrine TEGUIG

Absent excusé : /

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Laurent NICLOUX en tant que secrétaire de séance.



ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 16 AVRIL ET 05 JUIN 2026

Les procès-verbaux des séances du 16 avril 2026 et du 05 juin 2026 sont adoptés à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES PAR L'EXECUTIF

Monsieur le Maire a voulu insérer ce nouveau point à l'ordre du jour de tous les conseils municipaux. Il s'agit d'informer les élus et les administrés des affaires courantes mais importantes prises en dehors des instances délibérantes par le Maire. Ce point est purement informatif et ne nécessite pas de délibération.

Pour les devis :

- Réparation taille-haie chez Lambot : 282,25 €.
- Réparation tracteur tondeuse chez Lambot : 779,55 €.
- Terreau chez SL2E : 500,37 €.
- Fleurs pour bacs et massifs chez EARL Leclerc : 1 179,26 €.
- Fleurs pour plantation permanente massif de l'église : 381,87 €.
- Nettoyage des vitres (mairie, salle des fêtes, écoles, bibliothèque) : 1 320,00 €.

Pour la gestion des affaires courantes gérées par Olivier PETITFRERE :

- Négociation pour la téléphonie : nouveau contrat chez Ortel pour 14 155,00 € HT par an (au lieu de 24 000,00 € HT).
- Signature du marché RD33 le lundi 11 mai.
- Expertise dégât des eaux préau de l'école maternelle le 12 mai à 10h00.
- Expertise barrière du stade le 05 mai à 11h30.
- Signature acte notaire pour les terrains le long de l'A34.



ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMES

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Lumes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.



COMMISSION ATTRIBUTION DE LOGEMENT

Il s'agit de désigner des titulaires et suppléants de cette commission qui se réunit lors de la mise en location des logements communaux. L'attribution se fait grâce à des critères établis par la précédente commission, critères qui pourront être ajustés selon la volonté des nouveaux membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la mise en place de la Commission « Attribution de Logement » dont Monsieur le Maire est le Président, selon les éléments ci-dessous :

Membres Elus Titulaires :

Peggy GUILLON
 Pascale LAUX
 Sylvain LIEBEAUX

Membre Elu Suppléant :

Sandrine TEGUIG

Membres Extérieurs :

Eric DEREGARD

Patricia D'INNOCENTE

Franck MARTIN



DELIBERATION

ATTRIBUTION DE GARAGE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, attribuent le garage vacant situé 3 Rue des Ecoles à Monsieur Jean-Claude GUIBERT en échange de celui situé derrière l'école maternelle.

CESSIONS DE TERRAIN

Mme PIERQUIN

Monsieur le Maire présente, avec des plans de situation, le terrain qui va être cédé à Mme PIERQUIN, au cœur du lotissement « Les Sittelles ». L'intérêt de Mme PIERQUIN a débuté en août 2025 et il avait été convenu que, comme cela avait été fait avec M. PINOT et Mme ALLAG, il n'y avait aucune objection pour que la commune ne réalise pas cette vente. Reste à la charge de cette dernière, les frais de bornage quand il y aura lieu de réaliser cette opération.



DELIBERATION

CESSION DE TERRAIN – ZD 402

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité, de vendre une partie de la parcelle jouxtant celle cadastrée section ZD 407, d'une superficie de 3 a 42 ca, au prix de 30 euros du mètre carré, à Madame PIERQUIN Maïté, propriétaire de la parcelle voisine, pour un montant total de 10 260,00 €.



DELIBERATION

BORNAGE DE TERRAIN

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité, de faire réaliser le bornage d'une parcelle jouxtant celle cadastrée section ZD 407 par le cabinet de géomètre DELALOI pour une surface d'environ 342 m².

Madame PIERQUIN Maïté s'engage à prendre à sa charge les frais du géomètre.



DELIBERATION

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DES SITTELLES CADASTRE ZD 402 EN VUE DE SA CESSION

Par délibération en date du 11 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de Madame PIERQUIN Maïté, d'une partie d'un bien cadastré section ZD 402, d'une superficie de 3 a 42 ca, au prix de 30 euros du mètre carré. La parcelle vendue jouxte la parcelle ZD 407 sur une longueur de 11 mètres de façade. Les 4 mètres suivants resteront la propriété de la commune qui en assurera l'entretien après l'avoir clôturé.

De ce fait, préalablement à la vente au profit de Madame PIERQUIN Maïté, sur laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé lors de la séance du 11 juin 2026, il convient d'en prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constatent la désaffectation de la parcelle
- Prononcent le déclassement de ce terrain du domaine public
- L'intègrent au domaine privé de la Commune
- Autorisent la vente à Madame PIERQUIN Maïté
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document utile

M. THIERY

Même chose avec M. THIERY, car actuellement il ne peut entrer chez lui puisque l'accès à son garage se fait sur une emprise communale. A l'époque, la commune avait acheté ce bien pour le compte du Conseil Départemental (1 450,00 euros en 2005) afin de construire un rond-point autour de la RD33 et de la RD5. Cette opération n'est plus à l'ordre du jour faute de moyen financier au département. Pas de bornage car la parcelle entière est cédée par la commune.



DELIBERATION

CESSION TERRAIN – ZC 368

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité, de vendre la parcelle cadastrée section ZC 368, d'une superficie de 2 a 50 ca, au prix de 10 euros du mètre carré à Monsieur THIERY Jordy, propriétaire des parcelles voisines, pour un montant total de 2 050,00 € TTC.



DELIBERATION

DELIBERATION : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL ROUTE DE CHARLEVILLE CADASTRE ZC 368 EN VUE DE SA CESSION

Par délibération en date du 11 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de Monsieur THIERY Jordy, de la parcelle cadastrée section ZC 368, d'une superficie de 2 a 50 ca au prix de 10 euros du mètre carré (plan en annexe). Monsieur THIERY Jordy est le propriétaire des parcelles voisines.

De ce fait, préalablement à la vente au profit de Monsieur THIERY Jordy, sur laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé lors de la séance du 11 juin 2026, il convient d'en prononcer sa désaffectation et son déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constatent la désaffectation de la parcelle
- Prononcent le déclassement de ce terrain du domaine public
- L'intègre au domaine privé de la Commune
- Autorisent la vente à Monsieur THIERY Jordy
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document utile



CONTRAT ANNUEL DERATISATION RESEAUX ASSAINISSEMENT - CAMDA

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat annuel de dératisation auprès de la CAMDA pour un montant TTC de 1 954,56 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Secteurs concernés : Réseaux d'assainissement.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de décembre 2025.



CONTRAT ANNUEL DERATISATION SALLE DES FETES ET ATELIER - CAMDA

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat annuel de dératisation auprès de la CAMDA pour un montant TTC de 439,78 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Secteurs concernés : salle des fêtes + atelier.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/12/2025.



CREATION D'UN POSTE (ESPACES VERTS) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (AU 06/07/2026)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37 % dans la limite de 21 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 21 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 06/07/2026 au 05/01/2027)
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec le Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 06/07/2026 au 05/01/2027)
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.



CREATION D'UN POSTE (ESPACES VERTS) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (AU 02/08/2026)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37 % dans la limite de 24 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 02/08/2026 au 01/02/2027)

- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec le Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 02/08/2026 au 01/02/2027)
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.



DELIBERATION

CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS – ASSOCIATION LISA

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de stérilisation des chats errants auprès de l'Association LISA selon les termes définis.

La présente convention prendra effet en date du 01/05/2026 et sera renouvelée tacitement chaque année en date du 1^{er} janvier.

Monsieur le Maire a reçu la présidente de la LISA ce mardi afin d'évoquer la situation pour les chiens. Un protocole sera proposé à la prochaine réunion Maire/Adjoints et fera l'objet d'une prochaine délibération.



DELIBERATION

CONVENTION COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE – PARTICIPATION CLSH – ANNEE 2026

Dans le cadre de nos CLSH, la commune est amenée à accueillir des enfants de Vrigne-Meuse pour lesquels la commune d'origine participe à hauteur de 4,50 € par jour à hauteur de 20 jours par an. Cette convention permet aux familles de déduire le montant de la participation et ensuite la commune réclame la participation de Vrigne-Meuse.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour l'année 2026 de la commune de Vrigne-Meuse concernant la fréquentation du CLSH de la commune par les enfants du village.



FINANCEMENT PROJET – REGION GRAND EST

Dans le cadre de l'opération Pacte Ardenne qui se termine en 2026, Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la rénovation du mur de la Rue des Mines.

Les travaux ne sont pas prévus en 2026, mais une fois le dossier accepté, la commune a 3 ans pour réaliser les travaux. Pour rappel cette délibération n'accepte pas les travaux mais concerne uniquement la demande de subvention. La commune est aidée à 50% du prix HT dans la limite de 20 000,00 €.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à solliciter, au niveau le plus élevé, la demande de financement au titre du « PACTE ARDENNES » auprès de la Région Grand Est concernant le dossier « Restauration de murs Rue des Mines – Enceinte du Château » selon le schéma de financement suivant :

Budget Général	40 030,00 € HT	48 036,00 € TTC
----------------	----------------	-----------------

- à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, il s'agit dans la plupart des cas, de proposer au vote les subventions de fonctionnement pour l'année 2026 en faveur des associations dont le dossier est complet.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions 2026 aux associations suivantes :

Fonctionnement :

➤ Coopérative scolaire	750,00 €
➤ La Balise	615,00 €
➤ UNC Lumes/Vivier au Court	720,00 €
➤ La Boule Lumichonne	630,00 €
➤ Syndicat Avicole des Balcons de Meuse	545,00 €

Exceptionnelles :

➤ Syndicat Avicole des Balcons de Meuse (organisation d'une corrida à la fête patronale)	600,00 €
➤ Coopérative scolaire (voyage de fin d'année)	902,40 €



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ Achat matériel informatique Ecole Primaire (FLOQUET) | 2 696,60 € |
| ➤ Extension vidéoprotection (TRACKS SECURITY) | 17 400,00 € |
| ➤ Rénovation logement (ECO ISO CONFORT) | 41 078,03 € |

Pour information :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| ➤ Aménagement site internet (ISICS) | 537,60 € |
|-------------------------------------|----------|

INFORMATIONS DIVERSES

Murielle AMBERT

- Soirée Foot : mardi 16 juin à 21h00 à la salle des fêtes.
- Cérémonie du 18 juin à 18h30.
- Fête patronale les 5 et 6 juillet.
- Fête champêtre le 13 juillet.

Un message sera envoyé aux élus pour connaître les disponibilités de chacun pour aider sur les différents évènements.

Michaël JACQUES

- Restauration des murs presque terminée.
- Point sur les avancées et rencontres avec les fournisseurs sur les dossiers : stores salle des fêtes, rideau métallique à la buvette du foot et changement du système de production d'eau chaude des douches du foot.
- Prochaine Commission des Travaux le 29 juin.
- Toiture église : relance effectuée auprès de l'artisan qui attend des conditions météorologiques plus stables.
- Réajustement de la puissance souscrite de 8 points de livraison ENEDIS. Pas de grands changements mais quelques petites économies à réaliser.

Guillaume MALHERBE

Ecole

- Le nettoyage de printemps s'est déroulé le 12 mai. Des groupes ont été constitués par quartier afin de couvrir l'ensemble du village. Les enfants ont participé avec enthousiasme et ont ramassé plusieurs kilos de déchets. Je tiens à remercier les différentes associations et membres du conseil qui sont venus encadrer les élèves.
- Le deuxième Conseil Municipal Enfants s'est réuni le 26 mai. Les élus ont choisi leur action phare du mandat, qui consiste à donner un nom à leur école. Les enseignants ont été associés à cette démarche et un travail de réflexion est mené avec l'ensemble des élèves. Un retour est attendu pour la fin du mois de juin.

- Concernant la cour de l'école, la réparation du banc ainsi que le panneau de basket, qui faisait partie de leurs actions, a été réalisé par les agents communaux au cours de la semaine dernière.
- Le traçage des lignes et la création de jeux dans la cour (en peinture) seront réalisés dès que les conditions météorologiques le permettront.
- La visite du collège de Nouvion-sur-Meuse a eu lieu le 2 juin. Le transport a été pris en charge à 100 % par la municipalité pour un montant de 165,80 €.
- Un exercice PPMS incendie s'est déroulé le 08 juin sans que les enfants en soient informés au préalable. L'ensemble des opérations s'est déroulé dans le calme et dans le respect des consignes de sécurité.
- Voyages scolaires prévus :
 - * 19 juin - Parc Argonne pour les classes de Mme ROUSSIA (CE2-CM1) et Mme SOHIER (CM1-CM2). Le coût du transport est pris en charge à 57 % par la municipalité, soit 315,00 €.
 - * 23 juin - Zoo d'Amnéville pour les classes de Mme DEBRUN (CP-CE1) et Mme GIBONI (CE1-CE2). Le coût du transport est pris en charge à 28 % par la municipalité, soit 307,50 € (41 élèves).
 - * le 29 juin – Domaine de Vendresse pour les classes de Mme BERKACHE (PS-MS) et Mme HULOT (MS-GS). Le coût du transport est pris en charge en totalité par la municipalité, soit 279,90 € (49 élèves).
- La Fête des écoles se déroulera le 26 juin à la salle des sports à partir de 17h00. Une chorale, sur le thème des émotions, sera présentée par les enfants. L'association « Les Ecoliers Lumichons » tiendra plusieurs stands pour animer cette manifestation.

Cadre de Vie

- La plantation des fleurs de printemps a été effectuée pour un montant de 1 179,26 €. Il manquait quelques fleurs et de l'engrais, on en a donc commandé pour un montant de 324,28 €.
- Le massif de l'église a été planté avec des fleurs vivaces pour un montant de 400,02 €, le tout auprès de l'entreprise EARL LECLERE ;
- Le terreau a été acheté (4 000 litres) pour un montant de 500,37 € chez SL2E.
- Suite à la commission Cadre de Vie, 13 bacs rectangulaires ont été retirés (5 Route de Nouvion, 3 Rue des Mines, 2 Rue Madoulet et 3 Grande Rue).
- Le volet métallique de la buvette du terrain de football a été réparé par l'entreprise Villeval Fermeture pour un montant de 240,00 €.
- Les travaux d'engazonnement au niveau des terrains de pétanque sont terminés.
- Les tables et les corbeilles de tri ont été installées la semaine dernière par les agents communaux au niveau des jeux et terrains de pétanque.
- M. et Mme BROSE avait fait une demande pour un jardin communal. Il restait une parcelle au-dessus du cimetière qui leur convenait. Celle-ci leur a donc été mise à disposition.

Associations

- Une réunion relative à l'attribution des salles s'est tenue le 21 mai. L'ensemble des associations s'est accordé sur la répartition des créneaux et des locaux. Un rappel a été effectué concernant les demandes de subventions, notamment sur la nécessité de transmettre un dossier complet.

Laurent NICLOUX

Synthèse des choix proposés par la commission communication du 21 mai 2026 et actés à ce jour :

- Fréquence de diffusion de la gazette : passage de 4 à 2 gazettes par an (1 en juin et 1 en décembre ou janvier).
- La page Facebook de Festilumes ne diffusera désormais que les manifestations qu'elle organise et ne partagera que les manifestations des associations de Lumes dont elle a connaissance.
- Les panneaux de quartier seront à terme retirés.
- La distribution du mag d'Ardenne Métropole ne se fera plus au format papier dans les boîtes aux lettres. L'affichage se fera toujours sur le site internet de la commune (déjà fait depuis 2020) et des exemplaires papiers seront à disposition en mairie et à la bibliothèque.
- Jean-Pol LEDOCQ, ancien conseiller municipal, continuera volontairement la rédaction pour la gazette de « Rencontre avec un lumichon », rubrique appréciée des habitants.

Accessibilité du site internet

La commune a mis en place sur son site internet une page concernant l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap (actuellement non conforme). L'idée pour eux est de pouvoir naviguer et accéder aux services publics numérisés sans difficultés. C'est une conformité réglementaire et l'Arcom commence des contrôles. Un audit obligatoire ainsi que des travaux seront nécessaires sur les années à venir.

Olivier PETITFRERE

Finances

- La Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles nous alloue la somme de 10 862,84 € pour un devis chez ECO ISO CONFORT à hauteur de 9 676,61 € suite au dégât des eaux dans le hall de l'école maternelle.
- Subvention du Conseil Départemental des Ardennes pour les terrains de pétanque et parcours fitness à hauteur de 21 398,59 €.
- Attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR pour 80 000,00 € pour les travaux de la RD33.

Divers

- Tirage au sort des jurés d'assises 2027 fait à Saint-Laurent le 01 juin 2026 :
 - * M. DELCROIX Romain, Allée des Acacias
 - * Mme KELLER Coralie, Rue du Puits
 - * Mme MARTINET Amandine, Allée des Troènes
 - * Mme RENOUX Marie-Ange, Cités du Maroc

COURRIERS DIVERS

- Courrier du Conseil Départemental des Ardennes relatif à l'extension de l'autorisation d'ouverture de la micro-crèche « Les Bohèmes »,
- Diverses félicitations pour l'élection municipale,
- Courrier de la Préfecture concernant la remise de la médaille OR de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à Monsieur Claude POTET,
- Courrier de M. VILLENEUVE qui nous offre une étude historique sur Lumes.

- Remerciements de M. et Mme DUBOIS ainsi que de M. MICHAU pour le cadeau à l'occasion de leurs anniversaires.

QUESTIONS DIVERSES

Murielle AMBERT :

- Peut-on demander aux responsables de la micro-crèche que les espaces verts soient entretenus ? Monsieur le Maire a fait un mail en ce sens il y a quelques jours.

Pierre NOÉ :

- La municipalité fait-elle un geste suite au décès de Monsieur Jean-Marie VUILMET (ancien élu) ? Monsieur le Maire fera un article à paraître dans l'Ardennais. La famille ne souhaite pas de fleurs ni de plaque pour ses obsèques.

Peggy GUILLON :

- Problème de stationnement aux Cités des Tuileries. Voir pour poser un panneau « Réservé aux riverains ».

Suspension de séance de 22h27 à 22h30.

FIN DE SEANCE

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.
Prochaine séance : fin septembre/début octobre.**

Le Secrétaire de séance



Laurent NICLOUX

Le Maire,



Olivier PETITERERE

